Commune de GELOS
Département : PYRENEES-ATLANTIQUES
Arrondissement : Pau

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_79-DE

Délibération N° DEL_2026_79 du 02 novembre 2026

Le deux novembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Effectif	Présents	Votants
27	25	27
Date de la convocation : 27/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Date de la publication : 04/11/2026		

Présents : Pascal MORA, Martine LAUGÉ, Florent LALUCAA, Béatrice DELQUIGNIE, Ahmed ALLAL, Anne NAVARRE, Jean-Pierre LACROIX, Danielle SERRESSEQUE, Damien MAVRE, Serge BORNE, Serge SIAFFA, Didier SALAT, André-Pierre BONAMY, Martine LAHARGUE, Pierre-Alexandre MORISOT, Joëlle TEULÉ, Thierry LARSABAL, Emmanuelle BOONE, Fatima BONDU, Jessica FONTENIER-TOBAL, Sarah ARASCO, Marc PHILIPPE, Nathalie CAILLEY, Alain AUGUSTO, Caroline COUSIN
Représentés : Ghislain PÉRISSÉ représenté par Alain AUGUSTO, Aurore CASTETS représentée par Marc PHILIPPE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jessica FONTENIER-TOBAL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

2026-79 : Lancement du dispositif passeport jeune citoyen Gelos génération engagée

Rapporteur : Thierry LARSABAL

- Vu le règlement de service ci-annexé ;
- Vu la convention d'engagement ci-annexée.

Le conseiller municipal délégué rappelle que la commune s'engage dans une démarche visant à soutenir les jeunes en tant que citoyen. À cette occasion a été lancé l'idée de proposer un passeport jeune citoyen à travers lequel le jeune s'engagera notamment à participer à des temps de formations civiques avec la municipalité et accompagnera la mairie dans certaines actions d'intérêt général.

Depuis plusieurs mois, en partenariat avec le service enfance, différents ateliers participatifs composés d'élus de la majorité et de l'opposition ont permis de définir les missions, actions et récompenses qui seront attribuées.

Un règlement de service a été rédigé ainsi qu'une convention d'engagement.

Le conseil municipal est invité à

VALIDER
Art 1 – Le lancement du dispositif passeport jeune citoyen « EngaG » Gelos génération engagée.

CHARGER
Art 2 – Le Maire de signer les conventions susmentionnées avec les jeunes.
ET PRECISER que les crédits seront inscrits au budget.

Résultat du vote : adoptée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pascal MORA
Président de séance

Jessica FONTENIER-TOBAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_79-DE

VILLE DE GELOS

Enga'G Gelos Génération Engagée

Règlement de service du dispositif passeport jeune citoyen : *"Gelos Génération Engagée"*

Le passeport jeune encourage l'engagement citoyen des jeunes de 14 à 18 ans pour leur commune.

Le ou la jeune s'engage à signer la convention, le règlement de service et à en respecter les termes. Il ou elle s'engage à participer à la réunion de présentation et fournir les documents obligatoires.

Le ou la jeune s'engage pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois à compter qu'il soit dans la tranche d'âge définie (14/18 ans). La période de recrutement est fixée aux vacances d'octobre de chaque année (15 jeunes maximum).

Le ou la jeune doit résider à Gelos ou avoir un de ses deux parents qui réside sur la commune de Gelos.

Le ou la jeune participera à des actions organisées par la commune et/ou les associations gelosiennes qui auront signé une convention avec la collectivité.

Le ou la jeune sera toujours sous la responsabilité d'un agent, d'un élu de la municipalité ou d'un responsable d'une association.

Le ou la jeune s'engage à : effectuer au minimum 8 actions sur la durée du contrat (1 an), dans 4 thèmes différents.

Dont les actions obligatoires :

- Une commémoration (8 mai ou 11 novembre).
- Le temps de formation sur les gestes qui sauvent (temps de formation de 2 heures).
- 1 temps civique (sensibilisation ..).
- Un nettoyage de la nature.

Les actions réalisées donneront lieu à l'attribution de points en fonction du nombre d'heures de l'action.

Le détail et la valeur des récompenses seront révisés chaque année en fonction du budget et des partenaires.

Chaque action permettra d'obtenir un nombre de points qui sera converti par la suite en récompense. Les premières récompenses ne pourront être attribuées qu'à compter du 4ème mois du contrat. Si le ou la jeune le souhaite il ou elle pourra cumuler ses points tout au long du contrat et les convertir uniquement à la fin de son contrat.

Le ou la jeune s'engage à ne pas diffuser de photos prises lors des actions lorsqu'il s'agit de mineurs.

Le ou la jeune s'engage à respecter le fonctionnement, les horaires, les personnes, les lieux et le matériel mis à sa disposition. Tout manquement grave ou répété pourra entrainer une sanction après information au représentant légal.

1. Rappel à l'ordre
2. Avertissement écrit (par mail)
3. Retrait de points
4. Exclusion temporaire ou définitive

Les absences injustifiées pourront être sanctionnées de façon identique.

L'utilisation du téléphone portable pendant les missions sera régulée.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_79-DE

Le ou la jeune s'engage à respecter la loi lors de ses missions et de sa vie quotidienne de citoyen. En cas de non-respect, le ou la jeune sera exclu définitivement.

Le ou la jeune qui aura effectué plus d'actions que le contrat le stipule se verra attribué un bonus de points. La municipalité se réserve le droit d'octroyer des points bonus à la fin du contrat en fonction de l'exemplarité du comportement et de l'investissement.

Le ou la jeune pourra parrainer un autre jeune. Dans ce cas, il pourra obtenir des points bonus qui seront validés dès la réalisation d'une action par le jeune parrainé.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le ou les responsables légaux :

Nom /prénom .....

Nom/ prénom .....

Le ou la jeune :

Nom/prénom .....

Le Maire

P. Mora

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_79-DE

VILLE DE GELOS

Gelos Génération Engagée

Convention d'engagement au dispositif passeport jeune citoyen *"Gelos Génération Engagée"*

Il repose sur les valeurs suivantes :

Respect

Solidarité

Engagement

Responsabilité

Citoyenneté

Tolérance

Bienveillance

Esprit d'initiative

La présente convention d'engagement jeune est signée, pour une durée de 1 an reconductible.

Entre :

La commune de Gelos représentée par son Maire, Pascal Mora dûment habilité par délibération 2026-79 du conseil municipal en date du 02/11/2026.

Et :

Monsieur Madame NOM et Prénom demeurant au né (e) le à

Préambule :

La présente convention a pour objet l'adhésion du ou de la jeune au dispositif passeport jeune citoyen.

Un règlement de service est établi afin de fixer les modalités de fonctionnement. Il devra être signé par le ou la jeune et son représentant légal après l'avoir lu et accepté.

Article 1 : Durée et renouvellement

Le ou la jeune s'engage pour une période de 1 an reconductible (3 fois), dans le respect de l'âge défini par le projet (14-18 ans) à partir de la signature de ladite convention.

Article 2 : Engagements du ou de la jeune

Le ou la jeune s'engage à assurer un minimum de 8 missions (1 an) et à participer aux missions obligatoires ou temps de formation.

Le ou la jeune s'engage à avoir un comportement respectueux envers les encadrants, les partenaires, les autres participants ou tout autre citoyen et à respecter les consignes.

Article 3 : Confidentialité

Le ou la jeune a une obligation de discrétion.

Article 4 : Engagement de la commune

La mairie s'engage à assurer un accompagnement du ou de la jeune et à assurer sa sécurité physique et morale.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_79-DE

Le ou la jeune sera sous la responsabilité de la collectivité pendant toute la durée de

La mairie s'engage à comptabiliser les points et attribuer les récompenses prévues.

Article 5 : Attribution des points et récompenses

Le nombre de points attribués est défini par la valorisation du temps donné à la municipalité.

TEMPS	1H00	2H00	3H00	½ journée (4h)	Journée (8h)
POINTS	20	40	60	100	225
EUROS	10	20	30	50	112.50

La récompense sera versée sous forme de virement à l'organisme, l'entreprise ou l'association sollicitée par le ou la jeune (le ou la jeune devra fournir le RIB et la facture).

Article 6 : Protection des données personnelles

Les données recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion du dispositif.

Elles sont conservées pendant la durée du contrat, ne sont pas communiquées à des tiers sans consentement, et le ou la jeune et son représentant légal disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de la commune.

Article 7 : Droit à l'image

L'utilisation de l'image du ou de la jeune (photos, vidéos) est soumise à l'autorisation parentale jointe.

Article 8 : Assurance

Dans le cadre de son contrat d'assurance, la commune de GELOS garantit le ou la jeune pour l'ensemble des garanties qui suivent pendant toute la durée la convention : responsabilité civile, défense-indemnisation de dommage corporel-assistance.

Le ou la jeune doit bénéficier d'une assurance responsabilité civile.

Article 10 : Documents à fournir

Autorisation parentale

Attestation d'assurance responsabilité civile

Fiche sanitaire

Extrait du casier judiciaire bulletin N°3 (Uniquement pour les jeunes majeurs)

Article 11 : Résiliation

Le ou la jeune pourra mettre fin à la convention par courrier.

L'autorité territoriale pourra mettre un terme à la convention en cas de non-respect répété du règlement selon les modalités définies dans le règlement de service.

La résiliation de la convention par l'une des deux parties entraine la perte de tous les points.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le ou les responsables légaux :

Nom /prénom .....

Nom/ prénom .....

Le ou la jeune :

Nom/prénom .....

Le Maire,

P.Mora